



COMMUNE DE
ROGNES

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2024-143
en date du 22 novembre 2024

NOMINATION MANDATAIRE SUPPLEANT
POUR LA REGIE DE RECETTES
« Tourisme-Culture »

Le Maire de la Commune de ROGNES

Vu la décision n°2023-29 en date du 12 mai 2023 instituant une régie de recettes « Tourisme-Culture » ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13/11/2024 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 20/11/2024 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 20/11/2024 ;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER – Mr Samuel TÉXIER, est nommé mandataire de la régie de recettes « Tourisme-Culture » pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 – Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

- Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 – Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

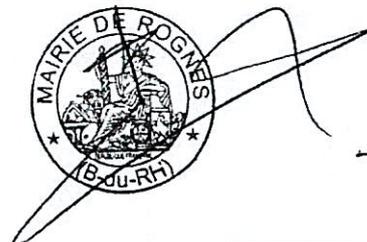
- Il doit les payer ou les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 5 – Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

FAIT à Rognes, le 22/11/2024

Fait à ROGNES,
Le 22 novembre 2024.
Le Maire de Rognes

Par procuration
Le Comptable Public
Séverine CHANTELOT
Inspectrice des Finances Publiques



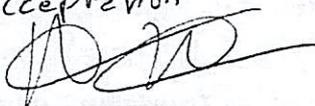
REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2024

Application agréée E-legalite.com

Le Régisseur,
Mme Anne TUCCELLI
(Signature précédée de la mention « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation



Le mandataire,
Mr Samuel TEXIER
(Signature précédée de la mention « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation



Formalités de publicité effectuées le *26-11-2024*
Notifié à l'intéressé le *25/11/2024*



REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-010-211300827-20241122-AR2024_143-